

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 07-02 du 8 décembre 2022

DIVERS AJUSTEMENTS DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2022 DES COLLÈGES PUBLICS, ET REQUALIFICATIONS DE SUBVENTIONS – TROISIÈME RAPPORT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-X-44 du 21 octobre 2021 fixant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2022,

Vu sa délibération n° 7-1 du 27 janvier 2022 relative aux subventions de fonctionnement 2022 pour l'accès des collégiens aux installations sportives et de l'ajustement de la dotation globale de fonctionnement 2022 du collège Politzer à Bagnolet,

Vu sa délibération n°7-3 du 15 septembre 2022 relative aux ajustements des dotations de fonctionnement 2022 des collèges publics,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE des dotations complémentaires de fonctionnement suivantes :

- aux vingt collèges figurant en annexe 1 un complément de dotation pour un montant total de 404 890 euros au titre de la viabilisation,
- aux douze collèges figurant en annexe 2 un complément de dotation pour un montant total de 69 447 euros au titre des charges générales,

- ATTRIBUE la subvention d'investissement de 3 000 euros au collège Madame de Sévigné à Gagny figurant en annexe 3 au titre de l'investissement pour l'équipement de leur nouvelle classe spécifique,



- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 000 euros au collège Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne figurant en annexe 4 pour financer expérimentation « cuisine de campagne » ;

- ACCORDE au collège Rosa Luxembourg à Aubervilliers figurant en annexe 5 une requalification de subventions pour un total de 17 851,18 euros.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.